



Communiqué de presse – Avril 2023

HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ FAIRJUNGLE DANS LE CADRE D'UNE LEVÉE DE FONDS D'UN MONTANT DE 3,6 MILLIONS D'EUROS

Fairjungle, entreprise Saas dédiée à la gestion de l'empreinte écologique des voyages d'affaires, réalise une levée de fonds d'un montant de 3,6 millions d'euros en ouvrant son capital à Galion.exe et plusieurs business angels afin d'accélérer la commercialisation de sa plateforme en Europe.

Créée en 2017, Fairjungle propose une plateforme Saas de réservation et de gestion des voyages d'affaires qui permet aux entreprises de contrôler les coûts et l'empreinte écologiques qui y sont liés.

Combinant les données de plus de 450 compagnies aériennes, de plusieurs milliers d'hôtels, d'une dizaine de compagnies de train européennes et de loueurs de voitures et leur algorithme d'IA intégré, Fairjungle propose différentes options et compare les prix et l'empreinte carbone. La société prélève aussi une commission sur les économies réalisées par ses 300 clients. Malgré la crise sanitaire qui a frappé les moyens de transport, Fairjungle revendique un volume d'affaires de près de 15 millions d'euros et une croissance de 400% de ses revenus pour l'année 2022.

Cette levée de fonds, à laquelle ont participé Galion.exe, société de gestion liée au collectif d'entrepreneurs Galion Project, et plusieurs business angels, qui atteint 4 millions d'euros à travers des instruments non dilutifs, permettra notamment de viser la rentabilité.

Thibault Chareton (associé) et **Anouck Larreya** (collaboratrice) ont conseillé la société Fairjungle dans le cadre de cette levée de fonds. Le cabinet Aublé a conseillé les investisseurs.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault Chareton :
(tchareton@harlaylaw.com)

A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris. Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez, Olivier Cognard et Thibault Chareton intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions-Acquisitions.

HARLAY AVOCATS